

Compte rendu de la séance du 31 mars 2022

Présents : Patrick GEFFROY, Emilie HALLAUER, William ISSERTINE, Marie-Claire JEANGEORGES, Juliette LAFFONT, Jourdaïne LEYNAUD, David MARIJON, Alain MARTARESCHE, Séverine MOYERE, Guillaume PETIZON

Absent(s) et excusé(s): Maxime CLERIN, Yann DUBUIS, Amélie MOYON

Absent(s): Sylvain RODRIGUEZ

Excusé(s) et représenté(s) : Yann DUBUIS représenté par Patrick GEFFROY, Amélie MOYON représentée par Guillaume PETIZON

Secrétaire de séance : Juliette LAFFONT

Approbation du compte rendu de la séance du 9 février 2022 : approuvé par l'ensemble du conseil

Dossiers soumis à délibération :

Vote du compte de gestion 2021 et Vote du compte administratif 2021 du budget communal

Après les propos d'introduction de Monsieur le Maire, ce dernier cède la parole à Monsieur Patrick GEFFROY, 1^{er} Adjoint, qui commente les différentes recettes et dépenses de l'exercice 2021 en section de fonctionnement et d'investissement.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2021 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance conformément à l'article L.2121-du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur Patrick GEFFROY, président de séance, invite le conseil municipal à se prononcer sur le compte administratif qui est approuvé à l'unanimité.

Fonctionnement : 104 751.89 € ; Investissement : 92 503.69 €

Affectation du résultat 2021 pour le budget 2022

Lequel peut se résumer ainsi

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	186 314,66 €
- Un déficit reporté de :	0,00 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 186 314,66 €

- Un excédent d'investissement de :	102 308,70 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €

Soit un excédent de financement de : 102 308,70 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT	186 314,66 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	160 268,66 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	26 046,00 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	102 308,70 €
--	--------------

Vote du Budget Primitif 2022

Le Conseil Municipal décide les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022

Investissement :

Dépenses : 321 168.36 € (RAR (63 035€))

Recettes : 384 203.36 €

Fonctionnement :

Dépenses : 492 588.87 €

Recettes : 492 588.87 €

Arrêt du PLU

Monsieur le Maire rappelle que le conseil Municipal a décidé d'engager, sur l'ensemble du territoire communal, une procédure d'élaboration du PLU par délibération en date du 21 novembre 2014. La Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas a décidé de poursuivre la procédure d'élaboration du PLU de la commune par délibération communautaire en date du 29 mars 2018. Le Débat sur le Projet

d'Aménagement et de Développement Durables a été tenu. Le projet de PLU achevé a été présenté en réunion des personnes publiques et n'a fait l'objet que d'observations mineures. En conséquence le PLU est désormais prêt à être arrêté afin d'être soumis à l'avis des personnes publiques associées avant enquête publique. Après en avoir délibéré **à l'unanimité**, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'arrêt du projet PLU par la CCBA

Service Commun Application du droit des sols (ADS) – Convention avec la CCBA

Le Maire rappelle que la CCBA a créé en janvier 2015 un service commun mutualisé d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme (DAU), dénommé service ADS. Ses objectifs sont d'instruire les autorisations déposées dans les communes dotées d'un PLU ou carte communale. Les communes couvertes par le Règlement National d'Urbanisme (RNU) étant toujours instruites par l'Etat. Depuis le 1^{er} janvier 2022 toutes les communes doivent obligatoirement proposer aux pétitionnaires une solution leur permettant de saisir par voie électronique leurs DAU. Afin d'intégrer les communes en RNU, il convient d'établir une nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention.

Création d'une zone 30 dans le village

Le Maire expose que le centre Bourg est traversé par la route départementale N°218. En bordure se trouvent de part et d'autre une zone de commerce ainsi que des logements. Les comptages de véhicules réalisés démontrent un trafic croissant supérieur à 400 véhicules/jour ainsi que des vitesses proches de 50 Km/h. Afin de sécuriser la traversée du village audroit de la zone et des commerces il conviendrait d'abaisser la vitesse réglementaire autorisée à 30 km/h et de créer un aménagement permettant aux usagers d'évoluer en toute sécurité. Le coût de l'opération s'élèvera à 16 800 €.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal décide la création d'une zone 30 dans le village.

Aliénation d'un chemin rural au hameau de Boissignol

Le Maire expose qu'une demande d'aliénation d'un chemin rural au hameau de Boissignol, entre les parcelles B141 et B142.

A l'unanimité, le conseil décide de lancer la procédure d'enquête publique, demande que les frais engager soient pris en charge par les demandeurs et charge Monsieur Le Maire de mettre en place la procédure réglementaire et l'autorise à signer les documents nécessaires

Achat d'un terrain au Mas

Le Conseil Municipal a donné son accord pour l'acquisition de la parcelle D 934 d'une superficie de 70 m2, à un particulier pour la mise en œuvre d'un abris poubelle. Le prix d'achat est fixé à 1€/m2.

Demande de Subvention au Conseil Département de l'Ardèche

Afin de valoriser le patrimoine (restauration des calades, fours, création d'un écomusée, restructurer l'accès à la Mairie et réfection de toiture sur la partie annexe qui doit être désamiantée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de solliciter une subvention au titre du développement économique et touristique à hauteur de 20 % du montant du projet.

Coût du projet : 111 885 € Subvention demandée au Département (20%) : 22 377 €.

Demande de Subvention au Conseil Départemental de l'Ardèche pour la création d'une zone 30

Afin de soutenir financièrement la commune pour son projet d'accessibilité et de sécurisation du village, le Conseil Municipal **à l'unanimité** sollicite une subvention au titre du développement économique et touristique à hauteur de 30 % du montant du projet

Coût prévisionnel des travaux : 16 800 €. Subvention demandée : 5 040 €

Demande d'un Fond de Concours à la CCBA pour des travaux de voirie

Afin de favoriser le financement de tous projets d'investissement communaux qui s'inscrivent en cohérence avec les projets de la CCBA, Celle-ci met à disposition des communes membre un montant appelé fond de concours.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** demande l'attribution d'un fond de concours à hauteur de 50% du montant du projet.

Coût prévisionnel des travaux : 48 5117 €. Demande de Fond de concours CCBA : 24 250 €.

Demande d'un Fond de Concours à la CCBA pour des travaux sur bâtiments

Afin de favoriser le financement de tous projets d'investissement communaux qui s'inscrivent en cohérence avec les projets de la CCBA, Celle-ci met à disposition des communes membre un montant appelé fond de concours.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** demande l'attribution d'un fond de concours à hauteur de 50% du montant du projet.

Coût prévisionnel des travaux : 4 648 €. Demande de Fond de concours CCBA : 2 324 €.

Demande d'un Fond de Concours à la CCBA pour l'achat de terrains pour l'aménagement du territoire

Afin de favoriser le financement de tous projets d'investissement communaux qui s'inscrivent en cohérence avec les projets de la CCBA, Celle-ci met à disposition des communes membre un montant appelé fond de concours.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** demande l'attribution d'un fond de concours à hauteur de 50% du montant du projet.

Coût prévisionnel des travaux : 10 620 €. Demande de Fond de concours CCBA : 5 310 €.

Demande de Subventions à la Région Auvergne-Rhône Alpes dans le cadre du Plan de préservation et de mise en valeur du patrimoine

Afin de réaliser le projet de valorisation du patrimoine public, Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, sollicite une subvention auprès de la Région-Auvergne Rhône Alpes à hauteur de 25 % du montant du projet.

Coût du projet : 111 885 €. Subvention demandée : 27 971 €

Equipement et matériel pour la cantine scolaire – Plan de relance

Dans le cadre de France relance, un dispositif de soutien spécifique vise à aider les petites communes à investir. La commune a besoin d'être équipée de matériel pouvant réceptionner les repas du prestataire en liaison froide. Cela implique l'achat d'un four de remise en température et d'une armoire positive. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, sollicite une subvention d'un montant de 3 311.40 €.

Le Maire, David MARIJON